

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 8.

N° 673.817

Perfectionnements aux lampes à effluves incandescents et autres lampes semblables.

M. JOHN LOGIE BAIRD et Société dite : TELEVISION LIMITED résidant en Angleterre.

Demandé le 20 avril 1929, à 16^h 31^m, à Paris.

Délivré le 14 octobre 1929. — Publié le 20 janvier 1930.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 4 mai 1928. — Déclaration du déposant.)

L'invention est relative à des perfectionnements apportés aux lampes à effluves incandescents et autres lampes semblables telles que les lampes au néon.

5 La présente invention a pour objet une lampe à effluves incandescents qui émet une lumière concentrée et qui est destinée à être utilisée en combinaison avec des appareils de télévision ou autres appareils semblables.

10 Une caractéristique de la présente invention consiste en une lampe à effluves incandescents ou autre lampe semblable (par exemple une lampe au néon) comportant une électrode constituée par un réflecteur de concentration de la lumière, par exemple affectant la forme d'un réflecteur concave ou d'un réflecteur constitué par une portion de cylindre.

20 Avantageusement, une électrode conjuguée de la lampe est placée au foyer principal ou approximativement au foyer principal du dit réflecteur; dans ce cas, cette électrode est, de préférence, en forme de 25 boule si le réflecteur est concave, et affecte, de préférence, la forme d'une tige si le réflecteur a la configuration d'une portion de cylindre, la plus grande dimension de l'électrode en forme de tige étant disposée

parallèlement, ou en principe parallèlement à l'axe du réflecteur. 30

Pour concentrer la lumière sur une zone efficace de la lampe, l'arrière du réflecteur peut être recouvert ou enduit d'une matière non conductrice. 35

Deux formes de lampe, établies suivant la présente invention, vont maintenant être décrites, à titre d'exemple, et sont représentées dans le dessin schématique annexé dans lequel : 40

La Fig. 1 montre une forme de lampe.

La Fig. 2 représente une autre forme de lampe.

La Fig. 3 est une coupe transversale faite par le réflecteur-électrode des lampes des 45 fig. 1 et 2, afin de montrer la position d'une électrode par rapport à l'autre.

Dans la lampe représentée fig. 1, qui sera considérée comme étant une lampe au néon, l'électrode positive 2 est un réflecteur sphérique, parabolique ou autre réflecteur concave, au foyer ou approximativement au foyer principal duquel est placée l'électrode négative 4 en forme de 50 boule. Chacun des électrodes est supportée respectivement par des conducteurs 55 et 8 reliés électriquement, par des fils d'amenée de courant 7, 9, à des plaques

Prix du fascicule : 5 francs.

de contact isolées (non représentées, mais de type connu) disposées dans le fond du culot 10 de la lampe qui, naturellement, comporte l'ampoule ou tube usuel 11. Les conducteurs 6, 8 sont portés par l'organe de serrage usuel 12 et sont isolés au-dessus de ce dernier par des tubes 14, 16, en verre ou autre matière non conductrice appropriée.

10 Dans la lampe représentée fig. 2, qui sera également considérée comme étant une lampe au néon, l'électrode négative 18 est un élément en forme de tige s'étendant en principe parallèlement à l'axe de l'électrode positive 20 affectant la forme d'une portion de cylindre, et est placée au foyer ou approximativement au foyer principal de l'électrode positive; sous les autres rapports, la lampe de la fig. 2 est analogue à celle représentée fig. 1, sauf que des supports supplémentaires 22, 24, fixés dans l'organe de serrage 12, sont prévus pour l'électrode positive. En coupe transversale, l'électrode 20 peut, par exemple, avoir une forme sphérique ou parabolique.

Dans la fig. 3, la position de l'électrode négative 4 ou 18 par rapport à l'électrode-réflecteur 2 ou 20, est indiquée en 26. D'après cette figure, on voit que les rayons émanant de l'électrode 4 ou 18 portée à l'incandescence, tombent sur le réflecteur-électrode, d'où ils sont réfléchis en un pinceau ou faisceau approximativement parallèle.

35 Pour concentrer la lumière sur le côté antérieur ou concave du réflecteur-électrode, l'arrière de l'électrode peut être recouvert ou enduit d'une matière isolante appropriée quelconque, par exemple du mica ou de la micanite, qui est indiquée en 28 sur la fig. 3. Cette matière peut, par exemple, être fixée à l'électrode par quelques pinces métalliques 30.

Lorsqu'il est employé en combinaison avec des appareils de télévision ou autres 45 appareils semblables, le réflecteur-électrode 2 ou 20 peut être aussi grand ou plus grand que l'ouverture par laquelle est vue, au poste récepteur, l'image reçue.

RÉSUMÉ.

50

L'invention est relative à une lampe à effluves incandescentes ou autre lampe semblable (par exemple une lampe au néon) comportant une électrode constituée par un réflecteur de concentration de la lumière, par exemple affectant la forme d'un réflecteur concave ou d'un réflecteur constitué par une portion de cylindre : 55

L'invention est également caractérisée en ce que :

60

1° Une électrode conjuguée est placée au foyer ou approximativement au foyer principal du dit réflecteur.

2° La face arrière du réflecteur-électrode est recouverte d'une matière non conductrice. 65

3° Le réflecteur-électrode est aussi grand ou plus grand que l'ouverture à travers laquelle est vue dans un appareil de télévision ou appareil analogue, l'image reçue. 70

Dans une forme de construction, une électrode est constituée par un réflecteur concave et l'autre électrode est en forme de boule.

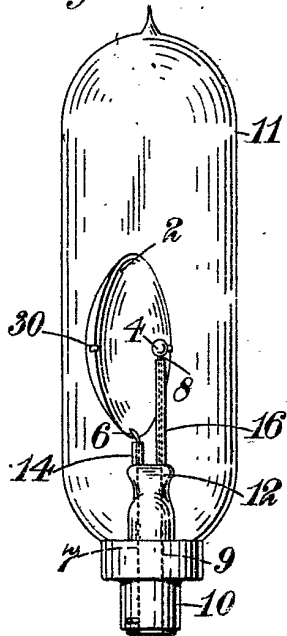
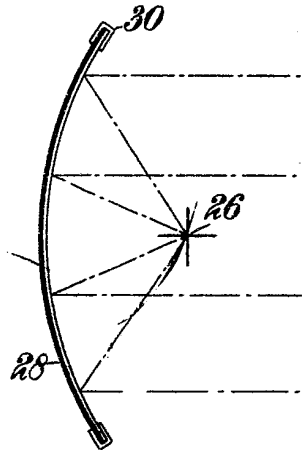
Dans une autre forme de construction, 75 une électrode est constituée par un réflecteur affectant la forme d'une portion de cylindre et l'autre électrode affecte la forme d'une tige, sa plus grande dimension étant disposée parallèlement ou en principe parallèlement à l'axe du réflecteur. 80

JOHN LOGIE BAIRD

et Société dite : TELEVISION LIMITED.

Par procuration :

Henri ELLIEN.

Fig.1.*Fig.3.**Fig.2.*